

# Les musulmans n'ont qu'à prendre un prénom français, il n'y aura plus de discrimination via les CV !

écrit par Maxime | 17 mars 2017

La question des prénoms est à mon avis essentielle.

Par exemple, el Khomri vient de faire un caca nerveux parce que les Maghrébins fictifs des CV dans le cadre d'un test auraient été discriminés par les recruteurs. L'onomastique fut le moyen de réaliser le test.

Or, si les prénoms sont étrangers, l'employeur n'est-il pas fondé à douter de l'intégration réelle de l'intéressé ?

Est-il interdit à un employeur de préférer employer quelqu'un qui porte un prénom français dans le contexte actuel ? S'il s'agit par exemple d'un apprenti de 16 ans que ses parents ont appelé Oussama après le 11 septembre 2001 (donc qui aurait 16 ans à la fin de l'année), l'employeur n'a-t-il pas des raisons légitimes d'hésiter à l'intégrer dans l'entreprise ?

Sans parler du prénom Djihad, qu'on a apparemment le droit de donner en France, puisque ça s'est fait sans que les procureurs réagissent apparemment (le contentieux le montre).

Faut-il rappeler à celle qui nous sert de ministre du travail qu'une procédure de francisation des prénoms existe depuis belle lurette ? Elle est certes facultative, mais c'est aux risques et périls des intéressés et quand il s'agit d'un enfant né en France, on ne peut faire valoir un argument psychologique lié à l'attachement au prénom porté pendant son enfance voire une plus grande partie de sa vie.

Le prénom « Najat » pourrait ainsi être francisé « Nadège », cela sonne un peu pareil ; et Najat pourrait être le second prénom par exemple pour l'état civil, dans le pire des cas. Le prénom utilisé entre intimes (famille, amis).

Bref, c'est trop facile de crier au racisme, quand des parents donnent à leurs enfants les prénoms de leur pays d'origine, alors qu'ils sont en France depuis plusieurs générations, cultivant ainsi leur « culture d'origine » et se ménageant des liens avec leur patrie véritable, au fond.

Cela leur permet une solution de repli en cas de difficultés en France ; est-il criminel qu'un employeur préfère un Français uninationnal et au prénom français, qui, lui, n'a pas d'autre patrie ?

Quid de la discrimination des uninationaux cantonnés à un seul marché du travail, là où les binationaux peuvent facilement prospecter dans deux pays, la France et le Maroc par exemple, puisqu'ils savent qu'ils pourront vivre indéfiniment dans l'un comme dans l'autre ?

L'indignation sélective d'el Khomri est insupportable.

<http://www.francesoir.fr/les-maghrebins-discrimines-embauche-el-khomri-monte-au-creneau-racisme-amendes-hexagonale-discrimination-plaintes-d%C3%A9fenseur-des-droits-test>